



REGLEMENT RELATIF A LA LOCATION DE LA BUVETTE DE LA PATINOIRE

Art. 1 Champ d'application

La location de la buvette de la patinoire se fait pour des familles, groupes ou sociétés.

Art. 2 Réservations

Les demandes de réservation se font via notre site internet, www.ilovecaux.com, onglet « Location », entre le 1^{er} mai et le 30 septembre.

Un contrat de location doit être établi pour chaque réservation. L'horaire de location est de 08h00 le jour de la réservation à 08h00 le lendemain matin.

Les réservations ne sont officiellement enregistrées qu'après validation dudit contrat par la Société de développement de Caux et confirmation définitive et paiement par le locataire.

Le signataire du contrat de location, ci-après désigné par « le locataire », est considéré comme le principal organisateur et responsable de la manifestation. Cette personne doit être disponible et atteignable pendant toute la durée de l'utilisation des locaux.

Les tarifs de locations sont fixés par la Société de Développement de Caux et annexés à la confirmation définitive envoyée par celle-ci. Les tarifs de locations sont disponibles notamment sur le site internet.

Art. 3 Renseignements

Les renseignements peuvent être pris sur notre site internet, www.ilovecaux.com, onglet « Location », ou par courriel, à l'adresse info@ilovecaux.com

Art. 4 Accès et parking

Le chemin d'accès est réservé uniquement au déchargement de matériel. Des places de parcs sont disponibles à la gare de Caux, ainsi que sur la place du tennis.

Art. 5 Places disponibles

Le nombre de place est limité. Il y a 12 places assises au maximum, à l'intérieur et 30 personnes au maximum à l'extérieur. Il n'y a pas d'abri à l'extérieur et il est interdit de monter des infrastructures sur le terrain.

Art. 6 Cuisine

Une cuisine équipée est à disposition avec de la vaisselle, du matériel pour cuisinier pour 12 personnes au maximum.

Art. 7 Tarif journalier

Les tarifs sont mentionnés ci-dessous.

En cas d'annulation moins de 48 heures avant l'événement, le montant de la location est facturé. En cas de non-restitution des clés, le montant de CHF 150.- sera facturé.

Art. 8 Règlement de police

Les organisateurs veilleront au respect des dispositions du règlement de police, notamment en matière de bruit.

Les usagers sont priés de se conformer au règlement de police de la Commune de Montreux. (musique extérieure jusqu'à 22h00 – discussions extérieures jusqu'à 00h00)

Art. 9 Remise en état des lieux

La Buvette de la patinoire sera rendue en parfait état de propreté. Tout nettoyage complémentaire des locaux sera facturé au locataire au prix de CHF 50.-/heure.

Art. 10 Terrasse et jardin

La terrasse et le terrain, si utilisés, seront nettoyés de même que les tables et bancs éventuels, (ramassage des papiers, mégots de cigarettes et autres détritrus).

Art. 11 Toilettes

Les toilettes seront nettoyées (cuvettes des WC et lavabos)

Art. 12 Déchets

Le locataire est responsable de l'évacuation des déchets.

Art. 13 Fermeture

A la fin de la manifestation, la clef sera déposée dans la boîte au lettre. La Société de Développement de Caux procédera à un contrôle après chaque location.

Art. 14 Disposition finales

Le non-respect du présent règlement d'utilisation peut entraîner un refus de location pour le futur.

Art. 15 Responsabilités

Le locataire est responsable de l'application de ces directives, de la clef qui lui a été remise, de tous les dégâts directs ou indirects qu'il pourrait occasionner, ainsi que des accidents ou des troubles causés par les personnes présentes dans l'enceinte du bâtiment. Il s'engage, par sa signature, à payer les montants des dégradations qui pourraient être commises.

La Société de développement de Caux décline toutes responsabilités pour les événements organisés à la Buvette de la patinoire.

Société de Développement de Caux

L. Gilliard
Président

TARIFS				
	JOUR	TARIFS	MEMBRES COTISANTS	NETTOYAGES
BUVETTE	1	80.00	50.00	Par les locataires

Pour visiter la buvette, prendre rendez-vous par mail :
info@ilovecaux.com

Liste de matériel supplémentaire

MATERIEL	PRIX	QUANTITE
Grill & gaz (1 à disposition)	15.00	
Tables	00.00	
Bancs	00.00	
Parasols	00.00	